

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	40	49

Vote
A l'unanimité
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et publiés sur le site internet de l'intercommunalité le 24/06/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER Patricia, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GAVARD Nadine, GUILLOU Sylvie, HEYMONET Catherine, JUDON GERLITZER Candice, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MAUGERE Marie, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, CEDILLE Nicolas, CHRISMENT Jérémie, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VIOLETTE Jean-Luc
 Suppléant(s) : HEYMONET Catherine (de M. MOTTE Patrice), JUDON GERLITZER Candice (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELENIN Christine à Mme KUBIAK Françoise, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, JANKOWSKI Valérie à Mme PASQUET Hélène, LOPES Alexandra à M. ROSSIGNEUX Gilles, RIBERT Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, MM : BISCUIT Laurent à M. VIOLETTE Jean-Luc, CASSARD Philippe à M. LE MÉE Jean-Yves, REMOND Bruno à M. LAGÜES-BAGET Yves, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique
 Excusé(s) : MM : GROSLEVIN Gilles, MOTTE Patrice

Absent(s) : MM : BOUNICHOU Gauthier, DE VIENNE Tanguy, GOMES Johan, KARAR Franck, VERHEYDEN Matthieu, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Élio

2026_138 Désignation des représentants au sein du Syndicat Intercommunal Crèche de Verneuil l'Etang

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1 et suivants,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT,



Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant que la CCBRC est en représentation-substitution dans le Syndicat Intercommunal de la Crèche de Verneuil l'Etang pour les communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Champeaux, Chaumes-en-Brie, Guignes, Saint-Méry et Yèbles

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants par commune,

Considérant que la commune de Saint-Méry n'a pas pu transmettre dans le délai imparti les informations liées à sa commune afin de permettre aux conseillers communautaires de délibérer lors du Conseil Communautaire du 22 avril 2026,

Considérant qu'il convient de délibérer sur la désignation des représentants de la commune de Saint-Méry au sein du Syndicat Intercommunal Crèche de Verneuil l'Etang,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

DESIGNE les représentants suivants au sein du Syndicat Intercommunal de la Crèche de Verneuil l'Etang (**en gras**) :

		Prénom NOM
ANDREZEL	TITULAIRE	Candice BOYER
	TITULAIRE	Bruno REMOND
	SUPPLEANT	Béatrice CHABRAT
	SUPPLEANT	Alexandra ESNAULT
ARGENTIERES	TITULAIRE	Patrice SAINT-JALMES
	TITULAIRE	Pascale LESEINE
	SUPPLEANT	Loïc PORA
	SUPPLEANT	Illiona BAPT
BEAUVOIR	TITULAIRE	Patricia CASIER

	TITULAIRE	Christiane DAENES
	SUPPLEANT	Nathalie CANTAREL
	SUPPLEANT	Carly SCHWARTZ-DUPONT
CHAMPDEUIL	TITULAIRE	Thierry COCHARD
	TITULAIRE	Damien DOUTRELANT
	SUPPLEANT	Aurélie FONTELLE-LOMBARDO
	SUPPLEANT	Marine MARCHAND
CHAMPEAUX	TITULAIRE	Lyvia PROUVIER
	TITULAIRE	Valérie PRUD'HOMME
	SUPPLEANT	Emmanuelle TONNELIER
	SUPPLEANT	Stéphanie PASTOR
CHAUMES EN BRIE	TITULAIRE	Nathalie RIBERT
	TITULAIRE	Stéphanie DUMENIL
	SUPPLEANT	Sylvie RICHARD
	SUPPLEANT	Marie-Ange BAUER
GUIGNES	TITULAIRE	Anne-Laure LE MINOUX
	TITULAIRE	Hélène PASQUET
	SUPPLEANT	Ophélie MAAZA
	SUPPLEANT	Laurent BISCUIT

SAINT MERY	TITULAIRE	Edith ISSALY PINTO
	TITULAIRE	Françoise KUBIAK
	SUPPLEANT	Jérôme ISSALY
	SUPPLEANT	Pascal KUBIAK
YEBLES	TITULAIRE	Jean-Yves PERISSUTTI
	TITULAIRE	Marième TAMATA-VARIN
	SUPPLEANT	Nathalie SEMONSU
	SUPPLEANT	Gilles LAVERGNE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 01/07/2026

Le Président
M. POTEAU Christian

Le Secrétaire de séance
M. BELFIORE Élio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr